

Janvier 2013

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

## COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

<b>Huitième session</b>
<b>Rome, 8-12 avril 2013</b>
<b>Liste de thèmes pour les normes de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV): Déplacements internationaux de grains (2008-007)</b>
<b>Point 8.1.4 de l'ordre du jour</b>
<b>Mis au point par la CIPV</b>

### I. Historique

1. Au cours de la septième session de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP), tenue en 2012, un document<sup>1</sup> relatif à l'Atelier à composition non limitée sur les déplacements internationaux de grains (décembre 2011) a été présenté. Le texte intégral du rapport de l'atelier est en ligne, sur le Portail phytosanitaire international (PPI)<sup>2</sup>.

2. Une réunion des Amis du Président a été consacrée à l'examen des interventions faites durant la septième session de la CMP (2012) et les participants ont proposé de demander au Comité des normes (CN) d'élaborer un projet de spécification sur le thème en question, de rassembler les contributions des parties contractantes et de formuler des recommandations sur la démarche à suivre, pour examen de la CMP.

3. En avril 2012, le CN a examiné le projet révisé de spécification sur les *Déplacements internationaux de grains* (2008-007) et l'a approuvé, pour consultation des membres. Dans le cadre de la consultation des membres, 93 observations ont été reçues. Elles ont été rassemblées dans un document<sup>3</sup> et de nombreuses propositions de modifications ont été intégrées au projet de spécification. Quelques observations restées en suspens ont été définies comme nécessitant un examen plus approfondi.

<sup>1</sup> CPM 2012/19 Rev1, [https://www.ippc.int/index.php?id=cpm&no\\_cache=1&L=2](https://www.ippc.int/index.php?id=cpm&no_cache=1&L=2).

<sup>2</sup> Rapport de l'atelier à composition non limitée sur les déplacements internationaux de grains (décembre 2011), <https://www.ippc.int/index.php?id=1111060>

<sup>3</sup> [https://www.ippc.int/index.php?id=comments\\_draft\\_specifications&no\\_cache=1&L=2](https://www.ippc.int/index.php?id=comments_draft_specifications&no_cache=1&L=2)

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*

4. En novembre 2012, le CN a examiné ces questions et s'est déclaré satisfait du projet de spécification qui lui a été présenté<sup>4</sup> et qui tenait compte de la majorité des observations reçues. Le CN est convenu qu'il était nécessaire de mettre au point des orientations concernant les déplacements internationaux de grains. Un membre du CN, tout en convenant de leur nécessité, a estimé que les orientations devraient être proposées sous la forme d'un manuel et non dans le cadre d'une norme internationale pour les mesures phytosanitaires (NIMP). De nombreux membres du CN ont reconnu que la nécessité d'une norme était vivement exprimée dans les observations des membres, du fait de l'importance qu'il y avait à harmoniser les exigences dans le secteur des grains. Certains membres du CN, jugeant le champ d'application trop vaste et les tâches trop complexes, ont proposé l'élaboration à la fois d'une NIMP et d'un manuel.

## II. Options soumises à l'examen de la CMP

5. Le CN a mis au point les trois options suivantes, pour examen de la CMP:

- 1) Élaboration d'une NIMP. Le projet de spécification sur les *Déplacements internationaux de grains* (2008-007), révisé par le CN en tenant compte de certaines observations des membres (Appendice 11 du Rapport de la réunion du CN tenue en novembre 2012), pourrait être finalisé par le CN en mai 2013.
- 2) Élaboration d'un guide sur l'application des NIMP relatives aux déplacements internationaux de grains, aux conditions suivantes:
  - Le guide devrait être analogue au *Guide FAO pour la mise en œuvre des normes phytosanitaires dans le secteur forestier* (<http://www.fao.org/docrep/014/i2080f/i2080f00.htm>).
  - Le guide devrait couvrir l'application des NIMP dans le secteur du transport international de grains et tenir compte de la dernière version révisée du projet de spécification sur les *Déplacements internationaux de grains* (2008-007), dans lequel on trouve les questions jugées les plus importantes par les pays (Appendice 11 du Rapport de la réunion du CN tenue en novembre 2012).
  - Le guide ne devrait pas être mis au point sous les auspices du CN.
  - Des financements extrabudgétaires analogues à ceux qui ont permis de mettre au point le guide destiné au secteur forestier seraient nécessaires.
- 3) Élaboration d'une NIMP au champ d'application réduit. Cette option est envisageable si la CMP considère que le champ d'application de la NIMP proposée est trop vaste et que la norme ne devrait couvrir que des questions fondamentales. Le CN réexaminerait le projet de spécification afin de définir les éléments qui devraient être inclus dans une NIMP (Appendice 11 du Rapport de la réunion du CN tenue en novembre 2012) et ceux qui seraient plus appropriés dans un manuel. Comme dans le cas de la deuxième option, des financements extrabudgétaires seraient nécessaires pour élaborer le manuel.

6. La CMP est invitée à:

- 1) *examiner* les trois options proposées quant à la démarche à suivre sur le thème *Déplacements internationaux de grains* (2008-007)
- 2) *déterminer* quelle option pourrait être adoptée et/ou quelles actions d'une autre nature pourraient être engagées pour progresser sur le thème *Déplacements internationaux de grains* (2008-007).

<sup>4</sup> Appendice 11 du rapport de novembre 2012 du Comité des normes, [https://www.ippc.int/index.php?id=sc&no\\_cache=1&L=2](https://www.ippc.int/index.php?id=sc&no_cache=1&L=2).